AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

219C1345
FR0011289040-FS0730

5 août 2019

Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

SQLI

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 5 août 2019, la société Surible TopCo Limited[1] (First Names House, Victoria Road, Douglas, Ile de Man IM2 4DF) a déclaré avoir franchi en hausse, le 2 août 2019, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société SQLI et détenir 281 381 actions SQLI représentant autant de droits de vote, soit 6,36% du capital et 5,90% des droits de vote de cette société[2].

Ce franchissement de seuil résulte d'une acquisition d'actions SQLI sur le marché.

[1] Contrôlée par la société DBAY Advisors Limited.
[2] Sur la base d'un capital composé de 4 426 597 actions représentant 4 768 637 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.